Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 064-216404723-20261006-20266OCTD1-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE DE SAINT CASTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le **6** du mois **d'octobre** à **19h00**, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Ludovic RODRIGUES, Maire.

Présents : M. Emmanuel DELHEURE, M. Didier ERAMBERT M. Michel FLECHELLE, Mme Séverine FREDE, Mme Céline GRAFF HERFRAY, M. Fabrice LAURAIN, Mme Elodie LINARES, M. Marc LURO-MIEYAA, M. Jean-Lou MEUNIER, Mme Sophie PELLIZZA, Mme Stéphanie WEBER ; Christian VIGNAUX (sans pouvoir de vote)

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marie DUBOURG donne procuration à Mme Séverine FREDE, Mme Anne-Charlotte RUBIO donne procuration à M. Ludovic RODRIGUES, M. Jean-Baptiste DARRICAU donne procuration à M. Fabrice LAURAIN.

Mme Stéphanie WEBER a été élue secrétaire.

Délibération n°1 : Suppression ou maintien du poste d'adjoint vacant

Le Maire expose que Madame Audrey BRUNET, adjointe, a donné sa démission de cette fonction. Il précise que cette démission est effective puisqu'elle a été acceptée par le Préfet le 25 septembre 2026.

Il rappelle que par délibération en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal a décidé de fixer à quatre le nombre d'adjoints de la Commune, et qu'il lui appartient désormais de remplacer ou de supprimer le poste d'adjoint vacant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration, de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant,

DÉCIDE que le poste d'adjoint vacant est maintenu.

PRÉCISE - qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues pour l'élection du Maire ;
- que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire.

PROCÈDE à l'élection de la 2ème adjointe au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.
Est candidate : Sophie PELLIZZA
Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
a obtenu : 15
Mme Sohpie PELLIZZA est désignée en qualité de 2ème adjointe au Maire.
L'intéressée a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

CHARGE le Maire de mettre à jour le tableau du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE de SAINT-CASTIN (Pyrénées-Atlantique)

Ludovic RODRIGUES

Publié le : 08/10/2026 10:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Castin
https://www.saint-castin.fr/documents_administratifs/81801